

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 5 AOUT 2019**

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Lundi Cinq du mois d'Août à dix heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mmes Marie-Flore DESIREE – Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – M. Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Solange BARBIN – Liliane MONTOUT.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Jocelyn CUIRASSIER – Julien BONDOT (excusé ; pouvoir donné à monsieur Patrice PIERRE-JUSTIN) – Jean-Pierre WILLIAM (excusé) – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Madlise BERTILI – Maguy THOMAR – Christiane GANE – Roberte MERI – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**CANDIDATURE DE LA VILLE À
L'APPEL À MICRO-PROJET**

**TERRES ET MERS ULTRAMARINES
2019 : PRESERVATION ET MISE EN
VALEUR DES MARES DU GOSIER**

CM-2019-5S-DECV-60

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget de la Ville ;

Vu le rapport de présentation ;

Vu l'avis favorable de la commission "Environnement et Développement Durable" en date du 22 juillet 2019 ;

Considérant la reconnaissance de la collectivité comme *Territoire Engagé pour la Nature* en juin 2019 ;

Considérant que la prise en compte des enjeux de la mise en valeur de la biodiversité contribue à l'amélioration du cadre de vie des administrés et usagers du territoire du Gosier et à l'attractivité du territoire ;

Considérant que la Ville peut bénéficier d'un soutien financier de l'Agence Française de la Biodiversité et du comité de pilotage du Centre de ressources Te Me Um, dans le cadre de son appel à micro-projets plafonné à 80% ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De valider la candidature de la Ville à l'appel à micro-projets de l'Agence Française de la Biodiversité et du comité de pilotage du Centre de ressources Te Me Um pour la mise en valeur des mares du Gosier.

Article 2 : De valider le budget global pour un montant de 29 268 €, conformément au plan de financement prévisionnel ci-après :

Collectivité	Participation	Montant
Ville du Gosier	62%	18 268 €
Autres financements (AFB, CARL)	38%	11 000 €
Total	100 %	29 268 €

Article 3 : D'autoriser le maire à solliciter une subvention auprès de partenaires financiers, dont l'Agence Française pour la Biodiversité.

Article 4 : D'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

07 AOUT 2019

Et publication ou notification
le

07 AOUT 2019

Fait et délibéré à Gosier, le 5 août 2019

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire Compéché
Le Premier Adjoint



- José SEVERIEN -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Candidature de la Ville à l'appel à micro-projet Terres et Mers ultramarines 2019 : Préservation et mise en valeur des mares du Gosier

Date de transmission de l'acte : 07/08/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 07/08/2019

Numéro de l'acte : CM20195SDECV60 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20190805-CM20195SDECV60-DE

Date de décision : 05/08/2019

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes
9.1.3. Autres